

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : A363 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHAHOUI Abdellaziz

Date de naissance : 30/06/1959

Adresse : 169 963 B 21 M'HANID Jarrakac P

Tél. : 06 62 05 48 92 Total des frais engagés : 918,30 Dhs

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/10/2011

Nom et prénom du malade : CHAOUI Abdellaziz Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Algézie des angles satisfacte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CHABLA Le : 25/10/2011

Signature de l'adhérent(e) : CHAOUI Abdellaziz

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 07 2011		Ven. N° 66 H... H... H...	8.00 + 00	DR FARAH SOUAIE DABI SARI Nouvelle Hôp. Souaié Chirurgie et Traumatologie DR FARAH SOUAIE 091002182

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CAMPING TAMARIS Km 19, Route d'Azemmour, Dar Bouazza, Tamaris Casablanca Tel: 05 22 33 00 63	10/2/1 8-24	118.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a central vertical axis labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom, with horizontal arrows pointing left labeled 'D' and right labeled 'G'. The units are arranged in a circular pattern around the central axis:

- Length:** Metre (m), defined as the distance travelled by light in a vacuum during a time interval of $1/299,792,458$ of a second.
- Mass:** Kilogram (kg), defined by the mass of the International Prototype Kilogram (IPK).
- Time:** Second (s), defined as the duration of 9,192,631,770 complete cycles of the radiation corresponding to the transition between two hyperfine levels of the ground state of the caesium-133 atom.
- Electric Current:** Ampere (A), defined as the constant current which, if maintained in two straight parallel conductors of infinite length, of negligible resistance, and placed 1 m apart in a vacuum, would produce between them a force equal to 2×10^{-7} newton per metre of length.
- Temperature:** Kelvin (K), defined by the triple point of water (0.014 °C).
- Amount of Substance:** Mole (mol), defined by Avogadro's number ($6.02214076 \times 10^{23}$) times the amount of substance of a system containing one mole of entities.
- Luminous Intensity:** Candela (cd), defined by the luminous intensity in a given direction of a source that emits monochromatic radiation of frequency 540×10^{12} Hz and that has a radiant intensity in that direction of $1/683$ watt per steradian.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Had Soualem, le ١٠.٥.٢٤.

M¹ CHAKOUI ABDELAZIZ
CRD

Dr. ALAOUI. I

Chirurgie Générale
Traumatologie
Cœliochirurgie
الجراحة العامة
جراحة العظام
الجراحة بالمنظار

Dr. BELKHAYAT. K

Gynécologie
Accouchement
طب النساء
التوليد

Dr. JEBBARI. A

Chirurgie Générale
Chirurgie Viscérale
Chirurgie Endoscopique
الجراحة العامة
جراحة البطن
الجراحة بالمنظار

Dr. Mehdi. A

Clinique FARAH SOUALEM
ABDELAZIZ
Ville Nouvelle Had Soualem
Tél : 0522 96 27 93 - Fax : 0522 96 27 98

10/01/2024, le

NOM : CHAHAOUI

PRENOM : ABDELAZIZ

DIAGNOSTIC : Mycose des angles surinfectée

Dr. ALAOUI. I

Chirurgie Générale
Traumatologie
Céliochirurgie
الجراحة العامة
جراحة العظام
الجراحة بالمنظار

Dr. BELKHAYAT. K

Gynécologie
Accouchement
طب النساء
التوليد

Dr. JEBBARI. A

Chirurgie Générale
Chirurgie Viscérale
Chirurgie Endoscopique
الجراحة العامة
جراحة البطن
الجراحة بالمنظار

Dr. Mehdi. A

NOTE HONORAIRE

CS : 300.00 DHS

ACTE CHIRURGICAL : 300.00 DHS

SOINS : 200.00 DHS

TOTAL : 800.00 DHS

ARRETEE LA PRESENTE DE NOTE HONORAIRE A LA SOMME DE:

HUIT CENTS DIRHAMS

*Clinique FARAH SOUALEM
ABJ SAHL
Ville Nouvelle Had Soualem
Tél: 0522 96 27 93 - Fax: 0522 96 27 98*

Had Soualem, le 10/01/2024

Mⁿ. chahoui abdelaziz

Dr. ALAOUI. I

Chirurgie Générale
 Traumatologie
 Cœliochirurgie
 الجراحة العامة
 جراحة العظام
 الجراحة بالمنظار

Dr. BELKHAYAT. K

Gynécologie
 Accouchement
 طب النساء
 التوليد

Dr. JEBBARI. A

Chirurgie Générale
 Chirurgie Viscérale
 Chirurgie Endoscopique
 الجراحة العامة
 جراحة العظام
 الجراحة بالمنظار

Dr. Mehdi. A

Tl 80

1) Sep cem  500mg

L3,50 1cp x 2 10 Pdt 55

2) Mycarter 

1999 Rx 8 Pdt 3mois

118,30

DR ALAOUI MAY ISLAM
 Dr Alaoui Chirurgien Général
 Chirurgie Viscérale Gynécologique
 Chirurgie de l'Appareil Génital
 CLINIQUE DE FARAH SOUALEM
 Km 19, Route d'Azeffour, Dar Bouazza, Tamallalt
 Casablanca
 Tél: 0522 93 00 63 02

PHARMACIE CAMPING TAMARIS

J
 Pdt 3mois



Clinique FARAH SOUALEM
 ABJ SARI
 Ville Nouvelle Had Soualem

Fax: 0522 96 27 98

43,10

SL 1005223
→ SCR 0872023
PPV 74.80 DH

74,80